

LES REPRÉSENTATIONS DES ENSEIGNANT.E.S FACE À L'UTILISATION GENRÉE DE LA COUR DE L'ÉCOLE AU MOMENT DE LA RÉCRÉATION

RÉSUMÉ

L'égalité entre les filles et les garçons à l'école est un thème largement repris dans les directives réglementaires, ainsi l'article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les conventions interministérielles, les programmes applicables à l'école définissent ce qui est attendu des professeurs afin de porter l'égalité entre tous les élèves. Pourtant de nombreuses recherches montrent la pérennité des inégalités scolaires de genre. Cette recherche interroge cet écart entre le prescrit et le réel à travers la perception qu'ont les enseignant.e.s des usages genrés de la cour de l'école au moment de la récréation. Des élèves de cycle 3 ont été filmés au moment de la récréation, la captation vidéo a été visionnée par des enseignant.e.s volontaires qui se sont exprimé.e.s sur ce qu'ils voyaient dans le cadre d'un entretien semi-directif. Le partage des résultats a permis aux enseignant.e.s partenaires d'interroger, voire de modifier leurs pratiques.

MOTS CLÉS

Cour de récréation, genre, représentations professionnelles

AUTEUR

Céline ALEXANDRE, **Master MEEF 1^{er} degré**

INTRODUCTION

Le 22 février 2017, Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a demandé à l'école de « s'investir davantage dans la lutte pour l'égalité entre les filles et les garçons, les garçons apprennent à l'école à défier l'autorité et à s'affirmer. Les filles à se soumettre. Les enseignant.e.s doivent prendre conscience des stéréotypes à l'œuvre » (le café pédagogique, 23 février 2017).

Cette citation reflète le questionnement accompagnant l'application de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école primaire. Il semble en effet difficile, dans le monde de l'école, d'allier le prescrit et le réel. Les professeurs des écoles affirment qu'ils et elles ne font aucune différence entre les élèves, l'égalité est le maître mot dans leurs classes. Toutefois, de réelles différences entre le travail prescrit par les programmes, les enseignements mis en place (ou non) et leurs gestes et paroles envers les élèves des deux sexes sont constatées par la recherche. Les élèves filles sont fortement sollicitées en lecture, les garçons bénéficient davantage de moments individuels avec leur enseignant.e. pendant que les élèves filles sont appelées « *les filles* » et, par cette dénomination, considérées comme une seule entité destinée à seconder l'enseignant.e (Duru-Bellat, 1995, p. 76). Ce travail de recherche porte donc sur ce point. En effet, travailler le programme tout en envoyant le message contraire à travers sa posture semble contre-productif, conduisant une nouvelle génération de futurs adultes à reproduire les mêmes inégalités alors que les demandes réglementaires font expressément la demande opposée.

Nous avons commencé notre réflexion en nous demandant comment faisait l'enseignant.e pour répondre aux prescriptions d'égalité entre les sexes dans sa classe. Notre travail de recherche a débuté dans cette optique mais, au fil de nos lectures, nous nous sommes davantage intéressée à la cour de récréation en resserrant notre focale. Nous nous sommes questionnée sur l'utilisation de l'espace de la cour par les élèves au moment de la récréation. Certains chercheurs ont étudié l'utilisation genrée de cet espace du point de vue des élèves (Delalande, 2001). Nous nous sommes demandée si les enseignant.e.s voyaient ce que les élèves vivent, s'ils en avaient une représentation rationnelle, « scientifique », stéréotypée, commune ou encore individuelle. Cette interrogation a permis d'orienter notre travail dans cette direction pour y répondre. Après avoir précisé le cadre réglementaire en faveur de l'égalité des sexes, a été mobilisée une approche sociologique qui montre que les inégalités filles-garçons à l'école résultent d'une construction sociale, liée, en partie, aux pratiques enseignantes et ceci de manière très visible dans les cours de récréation. Nos observations de type ethnographique relevées dans une école confirment cette construction sociale des rôles sociaux de sexe.

UN ÉCART ENTRE LA PRESCRIPTION ET LA RÉALITÉ DES INÉGALITÉS SCOLAIRES GENRÉES

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 précise, dans son article 1^{er}, que le service public de l'éducation contribue à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Plusieurs articles de loi et de règlement ont, par la suite, approfondi le sujet. La quatrième Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2006-2011) invite les acteurs et actrices du système éducatif « à écarter tout stéréotype lié au sexe, à faire évoluer les représentations, à diversifier l'orientation des filles et des garçons, à valoriser la place et le rôle des femmes, à diffuser les études sur le genre » (Gauthiez-Rieucan, 2010, p. 23). Pourtant, aujourd'hui encore, les différences de comportement entre les filles et les garçons peuvent être perçues comme naturelles. Selon Acherar (2003, p. 10) « la production différentielle et inégalitaire des identités sexuelles n'est pas une donnée naturelle mais une construction sociale et culturelle ». Les inégalités selon le sexe restent méconnues et tolérées car considérées comme naturelles, biologiques. « Aux yeux du sociologue, tout groupe social se fabrique des différences, des hiérarchies, des critères de distinction, souvent ancrés sur des particularités biologiques, auxquelles toute une construction idéologique, que la socialisation a pour mission de transmettre, vise à donner une légitimité. C'est ainsi que toute société va chercher à faire percevoir comme allant de soi une division du travail entre les sexes, notamment en invoquant des différences de compétences, dont l'ethnologie montre bien qu'elles sont en fait variables d'une société à l'autre » (Duru-Bellat, 2004, p. 13). La loi du 8 juillet 2013 rappelle que la transmission des valeurs d'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes se fait dès l'école primaire. Cette volonté a été réaffirmée par la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif le 28 novembre 2019.

Pour comprendre l'écart entre ce prescrit et la réalité observée par les chercheurs (et les professionnels attentifs), nous avons mobilisé la sociologie de la socialisation genrée qui permet de comprendre ces inégalités comme une construction sociale. Dans le contexte de la classe, garçons et filles sont des « élèves », terme faussement neutre qui, dans l'École de la République, ignore les caractéristiques individuelles telles que le sexe en référence au modèle du « masculin neutre » décrit par de Singly (2013). Pourtant, filles et garçons ne reçoivent pas les mêmes messages éducatifs de la part des enseignant.e.s. Ces derniers recourent fréquemment aux oppositions entre garçons et filles dans la gestion de leur classe (Duru-Bellat, 2010, p. 199) ce qui peut renforcer les stéréotypes de genre. Par exemple, les enseignant.e.s s'attendent à ce que les filles se placent au premier rang. Elles sont perçues comme ayant

une action « civilisatrice » (Zaidman, 1996, p. 78). D'après Duru-Bellat (1995), quel que soit le sexe de l'enseignant.e et inconsciemment, moins de temps est accordé aux filles (44% contre 56% aux garçons). Les enseignant.e.s interrogent davantage les garçons, passent plus de temps à réagir à leurs interventions et à attendre leurs réponses. D'après une étude effectuée par Mosconi (2001), sur un cours de 60 minutes en CM1, les chercheurs ont relevé 205 interactions avec des garçons et 104 avec des filles, soit 59% et 41%. Duru-Bellat (1995) confirme ces résultats qui précisent que les filles sont moins encouragées en mathématiques et qu'elles ont moins l'occasion de s'exprimer que les garçons. Baudelot et Establet (1992), dans la continuité des travaux de Belotti (1973), développent l'idée qu'à l'inverse, les enseignant.e.s passent davantage de temps avec les filles en lecture. Par ailleurs les difficultés des filles en EPS sont considérées comme naturelles. L'instruction que reçoivent les filles et les garçons à l'école est donc inégale : « à travers ces contacts, les garçons reçoivent un enseignement plus personnalisé, alors que les filles sont davantage traitées et perçues comme un groupe » (Duru-Bellat, 2010, p. 200).

LA COUR DE RÉCRÉATION, UN ESPACE À PART ?

La recherche a donc établi que l'inégalité entre les filles et les garçons dans le milieu scolaire relève, aussi, des pratiques enseignant.es. C'est une construction sociale, voilà pourquoi on peut parler d'inégalités de genre. Pourtant, les programmes officiels demandent aux enseignant.e.s de travailler sur l'égalité entre les filles et les garçons et de transmettre cette égalité en droit dans les apprentissages. Il y a visiblement conflit entre les programmes qui demandent d'enseigner l'égalité aux élèves et les gestes quotidiens des enseignant.e.s. La cour de l'école au moment de la récréation voit se développer le même écart entre les prescriptions et la réalité. La circulaire n° 2014-088 du 10 juillet 2014 spécifie que « le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale » (circulaire 2014). La cour de récréation, définie par les enseignant.e.s dans les articles de recherche (Pasquier, 2015) comme un espace public dans lequel chaque élève peut s'exprimer librement, fait partie de l'école et répond aux mêmes exigences institutionnelles. L'égalité entre les filles et les garçons est un sujet qui doit être travaillé dans la cour de récréation comme dans la salle de classe. La cour de récréation n'est pas un espace à part.

À la suite de la lecture d'articles scientifiques et de différents ouvrages, nous avons pu approfondir la question de la représentation des enseignant.e.s à l'égard de l'usage genré de la cour de récréation. Tout au long de ces lectures sont apparus plusieurs questionnements. La formation à l'égalité pour les néo-enseignant.e.s semble dépendre de l'académie dans laquelle évoluent les stagiaires (Salle, 2014). Une fois en poste, ils peuvent se sentir en difficulté et partagés entre leurs propres valeurs et des programmes pas assez explicites, une pression sociétale forte et des parents parfois en désaccord avec ce qui est enseigné (Pasquier et al., 2016). L'institution scolaire est soumise à des mécanismes de distorsion entre les déclarations et ce qui se passe réellement. Tout au long de ces lectures, un point apparaît et n'est étudié que sous l'angle des enseignant.e.s impliqués dans l'égalité : la cour de récréation. Pasquier (2015) fait apparaître un dysfonctionnement important dans la mise en place de l'égalité entre les filles et les garçons dans un endroit de l'école où les élèves passent beaucoup de temps. Laissés en quasi-totale autonomie plusieurs fois par jour, les élèves reproduisent une petite société involontairement et avec l'accord implicite des enseignant.e.s, marquée par une domination masculine. Maruéjols-Benoit (2014), géographe du genre, montre que le partage de cet espace est inégalitaire et validé par la totalité des adultes : la municipalité trace au sol un espace « terrain de foot » qui prend une énorme partie de la cour, légitimant ainsi l'espace occupé par les garçons. Les enseignant.e.s sont vigilants à la sécurité mais laissent les garçons se placer au centre de la cour, courir, prendre les ballons, tout en voyant les filles être refusées dans les équipes et être reléguées sur les bords de la cour. Elles sont appelées à être calmes. C'est pourquoi nous avons souhaité étudier les représentations des enseignant.e.s sur l'utilisation genrée de l'espace de la cour d'école au moment de la récréation. Les thématiques traitées au cours de cette recherche ont été les suivantes :

- les représentations des enseignant.e.s sur la mixité ;
- l'existence ou l'absence de stéréotypes de genre chez les enseignant.e.s ;
- les représentations des enseignant.e.s concernant la cour de récréation ;
- les pratiques déclarées des enseignant.e.s.

OBSERVER UNE COURS DE RÉCRÉATION, AVEC LES ENSEIGNANT.E.S

Afin d'effectuer au mieux cette étude, il nous a semblé pertinent de travailler dans le cadre théorique défini notamment par Pasquier (2015), Mosconi (2001), Piot (2009) et Delalande (2001). Dans la lignée de Brunel et Cromer (2018), nous avons souhaité nous intéresser aux enseignant.e.s qui n'ont pas conscience d'effectuer cette différenciation entre filles et garçons. Dans une approche compréhensive, notre questionnement a évolué vers la prise de conscience par les enseignant.e.s de l'inégalité genrée de partage de la cour de récréation.

Les stéréotypes ciblés concernaient la vision ou non du partage d'un endroit précis de la cour d'école par les filles et les garçons. Les enseignant.e.s voient-ils cette différence de partage ? Si oui, est-elle considérée comme normale ou comme un point à travailler ? Nos critères d'analyse visaient le placement des élèves dans la cour de récréation, les jeux utilisés spontanément et leurs emplacements spatiaux. Ces critères ont permis d'observer si les stéréotypes étaient présents dans les représentations des enseignant.e.s, si les représentations des enseignant.e.s s'appuyaient sur la connaissance, la méconnaissance ou la non-connaissance des textes institutionnels sur lesquels s'appuie notre travail. Pour ce faire, un recueil de données par captation vidéo dans la cour de récréation a été proposé aux enseignant.e.s d'une école, suivi d'entretiens semi-directifs. Dans les entretiens, ont été relevés l'utilisation de lexique genré ou de lexique neutre (les filles, les garçons versus les enfants, les élèves), l'utilisation de lexique de normalisation ou de banalisation, la connaissance ou la méconnaissance des circulaires, l'utilisation de lexique, pédagogique ou non, sur l'usage de la cour de récréation. Le recueil de données a été mis en œuvre en deux étapes : quatre captations vidéo en filmant une cour de récréation à quatre moments différents, suivis de six entretiens semi-directifs à partir du visionnage de la vidéo. Les entretiens ont fait l'objet d'une analyse thématique. Cinq thèmes ont été identifiés : 1) une vision globale de la récréation, ce qu'on en attend, le rapport éventuel aux prescriptions réglementaires, 2) la présence ou l'absence du constat de l'existence des jeux genrés et des jeux mixtes et leur place dans la cour de récréation, 3) la présence ou l'absence du constat du partage effectif de l'espace, 4) la présence ou l'absence de vision de la domination masculine de l'espace, 5) l'intervention ou non des enseignant.e.s dans les conflits liés à l'égalité en droit entre les filles et les garçons dans la cour de récréation. Les entretiens ont également permis de discuter de leur connaissance ou méconnaissance des textes institutionnels.

LES REPRÉSENTATIONS GENRÉES DES ENSEIGNANT.E.S ET APRÈS ...

Les entretiens ont été analysés à travers un codage ouvert puis un codage axial suivis d'une analyse thématique. Quatre enseignant.e.s sur six se sont aperçus spontanément de l'utilisation genrée de l'espace : les garçons prennent tout l'espace qui leur est nécessaire, les filles sont sur les côtés. Pour tous, la récréation est un moment de liberté au cours duquel les élèves peuvent se défouler. L'idée générale qui ressort des entretiens est qu'il n'y a aucune interdiction formelle. Les filles ont parfaitement le droit d'utiliser entièrement la cour de récréation. Chaque enseignant.e a des explications personnelles de la situation et aucune ne se rejoint. Les premières représentations concernent principalement le football, seuls les garçons y jouent et ils ont besoin d'espace. Deux enseignant.e.s disent que les filles et les garçons se séparent naturellement. Les filles sont décrites chez la totalité des enseignant.e.s comme des bavardes, des pipelettes. Cela se ressent sur les jeux menés en récréation puisqu'elles n'ont pas besoin de se dépenser. Les filles sont également, pour la plupart des enseignant.e.s, craintives : elles ont un besoin de sécurité et choisissent donc de rester près des enseignant.e.s de service. Il leur apparaît normal qu'elles aient peur des garçons qui ont besoin de se défouler.

Les enseignant.e.s font partie de la société dans laquelle ils évoluent et, bien qu'ils doivent se conforter aux directives institutionnelles, ils portent leurs propres valeurs, leurs croyances, leurs acquis. L'école, outre son rôle de transmission des connaissances, participe à l'apprentissage des rôles sociaux, des normes et des valeurs. Des inégalités apparaissent, notamment celles liées à l'individu selon que l'élève soit fille ou garçon et les rôles différents qui lui sont attribués. Qu'il en soit conscient ou non, les études scientifiques font apparaître la part de responsabilité de l'adulte, en l'occurrence ici de l'enseignant.e. Des écarts existent entre la transmission des connaissances exigées par les programmes officiels et les gestes des professeurs des écoles. Il est vrai que l'école seule ne peut pas former les générations futures à la notion d'égalité. Les publicitaires, les créateurs de jeux et de vêtements, les commerciaux, les parents, c'est l'ensemble d'une société qui participe à sa mise en œuvre.

Il est à noter qu'à la suite des entretiens menés dans le cadre de ce travail de recherche, certains enseignant.e.s ont demandé à visionner la totalité des autres vidéos enregistrées. Une session de groupe est envisagée afin d'en discuter ensemble et d'échanger de manière informelle. La plupart a demandé les textes institutionnels sur lesquels nous pouvions nous appuyer.

Des discussions en classe ont suivi ces échanges. Au cours d'une récréation, un groupe de filles de CM2 se trouvait sous le préau et quelques garçons leur ont demandé de partir car ils voulaient y jouer au football. Elles sont venues nous voir spécifiquement pour nous demander d'intervenir parce ce « *n'était pas juste* ». L'équipe s'est interrogée par la suite sur l'utilisation de la cour de récréation. A l'annonce d'un budget alloué par la mairie, les enseignant.e.s ont choisi de faire peindre au sol des jeux pour la cour du cycle 2 et de réaménager la cour du cycle 3 en changeant les buts de football d'endroit afin de prendre moins de place. Un espace sera alloué au basket-ball, un autre aux jeux collectifs et des espaces de jeux libres/discussions sont développés. Lors de la rentrée scolaire 2020, les élèves auront peut-être une utilisation différente et moins genrée de l'espace.

Quelques éléments saillants semblent intéressants à souligner. En effet, notre axe de travail portait sur les espaces utilisés, la place prise par chaque groupe. Il apparaît que le jeu est intrinsèquement lié à cet espace utilisé. L'activité (« *football* » ou « *discussions* ») apparaît spontanément chez tous les enseignant.e.s pour expliquer ou justifier l'espace utilisé selon le genre. Une analyse croisée entre jeu et espace utilisé serait intéressante à mener. L'âge des élèves a également été mis en avant à plusieurs reprises, les enseignant.e.s différenciant l'utilisation de l'espace pour la cour du cycle 2 et celle du cycle 3. Nous avons volontairement axé notre recherche sur le cycle 3 pour cette raison, sans avoir développé cet axe.

POUR NE PAS CONCLURE

Les enseignant.e.s ont fait apparaître énormément de points communs dans leurs représentations mais également des différences. Il est possible que ce soit dû à leurs sensibilités respectives, ou encore à l'angle de la caméra, ou bien les deux. Un écart entre le prescrit et le réel a été constaté et analysé. Entre les prescriptions institutionnelles mettant en avant l'égalité entre les filles et les garçons et les usages de la cour de récréation, émergent les stéréotypes, les explications naturalisantes et subjectives. L'école est un lieu très important de socialisation qui parfois diffuse ces préjugés. Aujourd'hui, certaines municipalités prennent conscience de l'enjeu d'aller vers des pratiques plus égalitaires et décident de créer des cours de récréation non genrées. L'utilisation genrée de la cour de récréation est donc une réflexion à mener en partenariat entre l'Éducation nationale, la mairie, les associations de parents d'élèves, les animateurs pour une bonne continuité tout au long de la journée. En effet, l'utilisation non genrée de l'espace ne peut pas être uniquement une réflexion scolaire si l'objectif à long terme est la construction d'une société égalitaire et inclusive.

BIBLIOGRAPHIE

Acherar, L. (2003). *Filles et garçons à l'école maternelle. Rapport pour la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité*. Académie de Montpellier.

Baudelot, C. & Establet, R. (1992). *Allez les filles !* Seuil.

Belotti, E. G. (1974). *Du côté des petites filles*. Editions des femmes.

Brunel, E. & Cromer, S. (2018). Égalité des sexes à l'école : du flou politique aux confusions pédagogiques. *Éducation & Formations*, 96, 135-151.

Delalande, J. (2001). *La cour de récréation : pour une anthropologie de l'enfance*. Presses universitaires de Rennes.

Duru-Bellat, M. (1995). Note de synthèse [Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psycho-sociales]. *Revue française de pédagogie*, 110(1), 75-109.

Duru-Bellat, M. (2004). *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?* L'Harmattan.

Duru-Bellat, M. (2010). La mixité à l'école et dans la vie, une thématique aux enjeux scientifiques forts et ouverts. *Revue française de pédagogie*, 171, 9-13.

Gauthiez-Rieucan, D. (2010). La formation à la mixité scolaire à la mesure du genre. *Tréma*, 32, 22-33.

Maruéjols-Benoit, E. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*. Thèse de doctorat en Géographie. Université Bordeaux III.

Mosconi, N. (2001). Comment les pratiques enseignant.e.s fabriquent-elles de l'inégalité entre les sexes. *Les Dossier des Sciences de l'Éducation*, 5, 97-109.

Pasquier, G. (2015). La cour de récréation au prisme du genre, lieu de transformation des responsabilités des enseignant.e-es à l'école primaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 41(1), 91-114.

Pasquier, G., Marro, C. & Breton, L. (2016). Éduquer à l'égalité des sexes à l'école primaire : autour de quelques gestes professionnels accompagnant une activité de lecture littéraire. *Le français aujourd'hui*, 193, 97-110.

Piot, T. (2009). Interpréter les prescriptions : une dimension invisible du travail enseignant.e. *Spirale-revue de Recherches en Éducation*, 43, 215-226.

Salle, M. (2014). Formation des enseignant.e.s : les résistances au genre. *Travail, genre et sociétés*, 31, 69-84.

de Singly, F. (2013). Le masculin pluriel. *Travail, genre et sociétés*, 29, 161-168.

Zaidman, C. (1996). *La mixité à l'école primaire*. L'Harmattan.